CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E133006** **VALABLE JUSQU'AU** **20/09/2027**

ÉDITÉ LE 07/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1995

Forme juridique : SARL

Capital : 42 685

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 401879721

Siret : 401 879 721 00033

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7153555

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011302928004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA CSA 0000011302928004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : SARL BARTHELEMY

5 RUE HENRI BARBUSSE
5-7
64000 PAU

Téléphone : 05 59 98 49 77 **Fax :**
Portable : 06 87 47 32 68

Responsabilité légale :
BARTHELEMY YANN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : barthelemy-peinture.fr

E-mail : barthelemypeinture@orange.fr

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 300 000 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	8	03/07/2025
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	1	03/07/2025
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	2	03/07/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	5	20/01/2026
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/09/2026 10:05

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E133006** **VALABLE JUSQU'AU** **20/09/2027**

ÉDITÉ LE **07/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1995
Forme juridique : SARL

Capital : 42 685

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU 401879721

Siret : **401 879 721 00033**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 7153555

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011302928004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA CSA 0000011302928004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **SARL BARTHELEMY**

5 RUE HENRI BARBUSSE
5-7
64000 PAU

Téléphone : 05 59 98 49 77 **Fax :**
Portable : 06 87 47 32 68

Site Internet : barthelemy-peinture.fr
E-mail : barthelemypeinture@orange.fr

Responsabilité légale :
BARTHELEMY YANN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	03/07/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/01/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	10/06/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	20/01/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/01/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/09/2026 10:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.